

Championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté

3^e édition – samedi 9 octobre 2021

Règlement

Article 1^{er} – Organisateur

– Dans le cadre du championnat d'orthographe de Bourgogne–Franche-Comté, le club d'orthographe Belf'Ortho (ci-après dénommé « l'Organisateur »), en partenariat avec le Grand Besançon et Orthodidacte et sous le patronage de la Région Bourgogne-Franche-Comté, organise une dictée gratuite ouverte à toute personne âgée d'au moins 12 ans au 31 décembre de l'année en cours, quel que soit son lieu de résidence (en France ou ailleurs), dans la limite des places disponibles.

Article 2 – Lieu et date du championnat

– La dictée aura lieu samedi 9 octobre 2021 à 14 h 30, à la maison des Sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas-Ledoux – 1, rue Charles-Nodier à Besançon.
– Le nombre des participants est limité à la capacité d'accueil de l'amphithéâtre (soit 146 places).
– La dictée sera retransmise en ligne et en direct via la plateforme Orthodidacte.

Article 3 – Accueil

– L'accueil des participants se fait à partir de 14 heures le jour même.
– Dans l'éventualité d'une liste d'attente, les places disponibles sont redistribuées dans l'ordre d'inscription dix minutes avant le début de la dictée, soit à 14 h 20.

Article 4 – Catégories

– Les participants seront répartis dans l'une des catégories suivantes :

1. Pour les régionaux (personnes habitant dans la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée ou membres du club d'orthographe Belf'Ortho à jour de leur cotisation) :
 - a. Juniors : personnes âgées entre 12 ans et moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours,
 - b. Seniors amateurs : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours n'entrant pas dans la catégorie Seniors confirmés,
 - c. Seniors confirmés : personnes âgées d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année en cours **et**
 - i. exerçant ou ayant exercé une profession liée à la langue française (professeurs de lettres classiques ou modernes, journalistes, traducteurs, écrivains, correcteurs...), ou
 - ii. ayant gagné au moins deux concours d'orthographe en catégorie Seniors ou été au moins trois fois lauréats (1^{er}, 2^e ou 3^e).
2. Pour les non-régionaux (personnes habitant hors de la région de Bourgogne–Franche-Comté au jour de la dictée et qui ne sont pas membres du club d'orthographe Belf'Ortho) : une seule catégorie Seniors.

Article 5 – Inscriptions

– Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.
– Chaque participant peut s'inscrire :

- Au plus tard la veille de la dictée à 18 heures :
 - soit par téléphone au 06 10 91 91 13,
 - soit par courriel à l'adresse suivante : belfortho@gmail.com
 - soit par l'intermédiaire de la rubrique « contact » du site www.belfortho.fr.
- Le jour de la dictée, en se présentant devant l'amphithéâtre à partir de 14 heures, dans la limite des places disponibles

en communiquant :

- ses nom et prénom,
- sa commune de résidence s'il est un régional, ou sa qualité de membre du club d'orthographe Belf'Ortho, à jour de sa cotisation.
- sa catégorie au sens de l'article 4 (Juniors, Seniors amateurs, Seniors confirmés, Seniors non régionaux).

- Le jour de la dictée, chaque participant se voit remettre une copie sur laquelle il indique ses prénom et nom, numéro de téléphone, ainsi que la catégorie à laquelle il appartient
- Si le participant a été inscrit dans une mauvaise catégorie, il sera automatiquement reversé dans la bonne catégorie. Si le participant s'est inscrit délibérément dans une mauvaise catégorie, il se verra automatiquement mis hors concours.

Article 6 – Public

- Le public est autorisé à assister à la dictée dans l'amphithéâtre, dans la limite des places disponibles. Les participants ont priorité sur le public, qui se placera obligatoirement dans la partie haute, à l'écart des participants.
- Le public n'est en aucune façon autorisé à communiquer avec les participants de quelque manière que ce soit, une fois dans l'amphithéâtre et jusqu'à ce que toutes les copies aient été remises à l'organisateur.

Article 7 – Fourniture

- Aucun document n'est autorisé dans les salles où se déroulent les dictées (dictionnaire, fascicule de grammaire, support orthographique électronique, etc.).
- Les téléphones portables et autres objets électroniques sont éteints, rangés et non visibles.
- Seules les feuilles fournies par les organisateurs (copies vierges et feuilles de brouillon) peuvent être utilisées.
- Les participants apportent leurs stylos (de couleur bleue ou noire uniquement).

Article 8 – Ouvrages de référence

- La dictée portera sur l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, trémas, traits d'union, majuscules ou minuscules, chiffres arabes ou romains.
- Les seuls mots admis seront ceux trouvés en entrée ou en sous-entrée de la dernière édition des dictionnaires retenus en référence, à savoir l'édition **2022** des *Petit Robert*, *Petit Robert des noms propres* et *Petit Larousse illustré*.
- Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, les seules graphies admises seront celles des ouvrages cités à l'alinéa précédent. Et, s'agissant des rectifications orthographiques de 1990, seront pris en compte les ouvrages cités à l'alinéa précédent ainsi que le *Grand Vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, de Chantal Contant (édition De Champlain S. F.).
- Les rectifications orthographiques de 1990 seront admises pour tous les participants, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.
- Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence sera le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* par Adolphe V. Thomas et par Michel de Toro (*Larousse*) dans sa dernière édition. (Les graphies des mots de cet ouvrage ne seront pas prises en compte.)
- Ne sera donnée qu'une seule des prononciations entérinées par la dernière édition des dictionnaires retenus en référence.

Article 9 – Déroulement de la dictée

- La dictée fera l'objet d'une première lecture sans la ponctuation à vitesse normale, puis d'une deuxième lecture avec ponctuation au rythme habituel des dictées, au cours de laquelle les groupes de mots seront dits systématiquement 3 fois.
- La fin de la dictée pour chaque catégorie sera annoncée, sachant que la longueur du texte à écrire varie suivant les catégories.
- Seules les liaisons obligatoires ou usuelles seront faites lors des lectures.
- Une seule relecture sera effectuée, suivie d'un temps de réflexion de 5 minutes pendant lequel aucun passage ne sera relu.
- Il ne sera répondu à aucune question pendant les différentes phases de la dictée, ni pendant le temps de relecture.
- Le texte sera donc lu 3 fois.
- Tout participant enfreignant le présent règlement est immédiatement exclu du championnat.

Article 10 – Recommandations

- Les accents, trémas et cédilles devront être respectés.
- Les accents, trémas et cédilles seront obligatoires sur les majuscules (exemples : « À demain », « Ça va »).
- Les minuscules et majuscules, typographiques et lexicales, devront être respectées.
- Les ligatures devront être respectées (exemple : « bœuf »).

- Les nombres devront être écrits en toutes lettres sauf précision contraire de l'animateur.
- Les noms propres compteront : leur graphie devra donc être respectée.
- Il sera interdit de couper les mots en fin de ligne afin que ne puisse être confondu un trait d'union avec la coupe d'un mot en fin de ligne. Le cas échéant, les participants devront aller à la ligne et écrire le mot en entier sur cette nouvelle ligne.

Article 10 – Déroulement de la correction

- Les copies sont impérativement remises aux organisateurs à la fin de la dictée. Elles ne seront pas rendues et resteront la propriété de l'organisateur.
- Le corrigé de la dictée sera projeté sur écran, accompagné d'explications orales portant sur les difficultés.
- Le corrigé de la dictée pourra être remis aux participants après la remise des prix.

Article 12 – Barème de correction

- Le barème de correction est le même pour tous les participants. Seules des fautes entières sont comptées, et une seule faute par mot, quelle que soit l'erreur (accent, trait d'union, majuscule, faute de grammaire, faute d'orthographe, faute de graphie [majuscule, minuscule, chiffre arabe, chiffre romain]).
- Tout accent est placé au-dessus de la lettre qui convient et doit ne laisser aucun doute sur son type. Aucun mot ne devra être coupé en fin de ligne : tout mot coupé en fin de ligne est considéré comme un mot composé.
- Tout mot en trop ou oublié (quelle que soit sa nature) sera compté comme une faute.
- Si un doute subsiste quant à la graphie d'un mot écrit par un participant, ce mot est systématiquement considéré comme erroné.

Article 13 – Classement

- Les participants seront classés par nombre croissant de fautes. Dans chacune des catégories, le vainqueur sera celui qui a commis le moins de fautes.
- Les participants qui auront commis le même nombre de fautes à la dictée seront départagés par le système dit de « faute subite », c'est-à-dire que celui qui aura commis sa première faute le plus loin dans le texte par rapport aux autres sera placé au rang précédant celui qui se sera trompé avant. En cas d'égalité, cette règle de faute subite sera appliquée à la deuxième faute, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de participants à égalité.
- Les classements seront publiés sur le site web <https://www.belfortho.fr>.

Article 14 – Remise des prix

- Des lots, offerts par Belf'Ortho et par le Grand Besançon, seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie régionale. Seul le vainqueur en catégorie Seniors non régionaux se verra offrir un lot. Ils ne seront remis qu'en présence des lauréats et ne seront ni remis à une tierce personne ni envoyés.

Article 15 – Composition du jury

- Le jury est composé du président de Belf'Ortho, de l'auteur de la dictée et la personne qui a révisé le texte.
- La décision du jury est finale et irrévocable ; aucun recours ne sera admis.
- Pour l'édition **2021**, le jury est composé de : Stéphane Michel (président de Belf'Ortho), Philippe Dessouliers (auteur de la dictée), Paul Levart (correcteur).

Article 16 – Droit à l'image

- Les participants autorisent expressément la divulgation de leur nom s'ils sont lauréats, et l'utilisation des images ou films sur lesquels ils pourraient apparaître, enregistrés à l'occasion de la dictée, sur tous les supports de communication, et ce, pour une durée de trois ans.

Article 17 – Acceptation du règlement

La participation au championnat, ou la présence en tant que public dans la salle où se déroule la dictée pour adultes, implique *de facto* l'acceptation entière de chaque article du présent règlement, dans sa version la plus récente – la date étant indiquée en pas de pages.